



## **CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **SÉANCE DU MARDI 18 MAI 2021**

Le 18 mai, à 18 heures, les membres du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en visioconférence et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

#### **Membres présents :**

Mme Jeanne D'HAUTESERRE  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER  
M. Jean-Pascal HESSE  
Mme Virginie KRIKORIAN  
M. André TILLOY  
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS  
M. Vincent BALADI  
Mme Martine GUICHARD  
M. Jean-Louis BARTHÉLEMY  
Mme Sophie SEGOND  
Mme Catherine LÉCUYER  
Mlle Athénaïs MICHEL

Madame le Maire ouvre la séance, à 18 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2021 11

Désignation du secrétaire de séance

08 2021 12

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021

2021 DAC 501

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Donald Caskie au 17 rue Bayard, à Paris 8e

2021 DAC 502

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59 rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris 8<sup>e</sup>

2021 DAC 558

Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

2021 DAC 695

Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de la façade sud de l'église de la Madeleine

2021 DASCO 22

Collèges publics parisiens — Dotations de fonctionnement (33180 euros), subventions d'équipement (168015 euros) et subventions pour travaux (506831 euros)

2021 DASCO 93

Amendement du Règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

2021 DLH 57

Modification des garanties d'emprunts accordées pour le financement de 4 programmes de création de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière

2021 DAE 75

Subvention de 1100500 euros, et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)

2021 DFA 38

Mesure de soutien à Potel et Chabot pour ses contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel

2021 DJS 8

Subvention de 700 euros à une association sportive du 8e arrondissement

2021 DJS 95

Centres Paris Anim' (5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 12e, 14e, 15e, 16e et 19e) — Avenant aux conventions de délégation de service public

V08 2021 10

Vœu de la majorité rattaché au projet de délibération 2021 DJS 95 Centres Paris Anim' — Avenants aux conventions de délégation de service public relatif au report du versement de l'éventuel trop-perçu à 2022

2021 DJS 98

Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'

V08 2021 06

Vœu de Mme SEGOND relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

V08 2021 07

Vœu de Mme SEGOND : information sur l'hémophilie

V08 2021 08

Vœu de Mme SEGOND concernant la «taxe terrasse» et la mise en place de réformes structurelles afin d'assainir les finances de la Ville

V08 2021 09

Vœu de Mme LÉCUYER sur la conduite du projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées

Q08 2021 19

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant un calendrier de mise en œuvre de la végétalisation du mur de l'Hôtel Salomon de Rothschild situé place Georges-Guillaumin

Q08 2021 20

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant des difficultés à trouver de jeunes porte-drapeaux

Q08 2021 21

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant les mégots

Q08 2021 22

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant la création d'une fresque par les collégiens du quartier Saint-Augustin

Q08 2021 23

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant les nids de poule

Q08 2021 24

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant les principaux projets Transformation/reconversion d'immeubles dans les quartiers Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule

Q08 2021 25

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement pour l'ouverture éventuelle d'un deuxième centre de vaccination dans le 8e arrondissement

Q08 2021 26

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant les commerces et la crise économique

Q08 2021 27

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement concernant la végétalisation de la place Saint-Augustin

Q08 2021 28

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8e arrondissement : Concertation rue de la Bienfaisance

Q08 2021 29

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur la pérennisation de la coronapiste rue d'Amsterdam

Q08 2021 30

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur la pérennisation des terrasses éphémères

Q08 2021 31

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour sécuriser le cheminement piéton au carrefour des rues de Miromesnil et de Monceau

Q08 2021 32

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement sur l'exercice des compétences propreté, voirie et urbanisme dans le 8e arrondissement

## **1°/08 2021 11 — Désignation du secrétaire de séance**

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGUER. Est-il d'accord ?

### **M. GAUGER**

Je suis d'accord, Madame le Maire, avec plaisir.

### **Mme d'HAUTESERRE**

La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

## **2°/08 2021 12 — Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 30 mars 2021**

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose d'approuver le compte rendu du conseil d'arrondissement du 30 mars. Quelqu'un a-t-il des observations ?

### **Mme LÉCUYER**

Madame le Maire, j'ai plusieurs observations. Premièrement, je n'ai toujours pas obtenu mes réponses sur l'utilisation des cours d'écoles et de collèges, alors que cela fait deux ou trois mois que je vous ai adressé cette question et que vous vous étiez engagée à me les apporter.

Deuxièmement, il était question de connaître la date de la réunion de concertation avec les membres du Conseil de quartier Saint-Augustin sur la végétalisation de la place Saint-Augustin. Je n'ai pas reçu cette réponse non plus.

Enfin, j'aurais souhaité connaître la date à laquelle aurait été voté un budget d'aménagement de la place Saint-Augustin. Toutes ces questions figurent dans le compte rendu. Vous m'aviez évoqué votre intention de me communiquer ces informations. Or, je ne les ai pas eues.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Les réponses vous ont été apportées durant la séance et figurent au compte rendu, vous les avez donc. Nous ne sommes pas là pour vous mâcher le travail et vous apporter la réponse écrite que vous allez diffuser sur votre newsletter.

### **Mme LÉCUYER**

Les réponses ne sont pas apportées dans le compte rendu. Celui-ci mentionne seulement votre intention de m'apporter les réponses.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Nous n'avons pas encore reçu de décision de la part des services techniques, nous ne pouvons donc pas vous apporter de réponse.

### **Mme SEGOND**

Je tenais à vous préciser qu'à la suite des accusations graves et personnelles que vous avez prononcées à mon encontre lors du dernier Conseil d'arrondissement, j'ai pris la peine de consulter le

Bulletin officiel de la Ville de Paris que je vous invite également à consulter, notamment la page 212. Vous y constaterez qu'à aucun moment Catherine IBLED ne vous a adressé un quelconque reproche sur la délibération portant sur l'attribution d'une dénomination de la place Théodore-Chassériau. En revanche, comme je l'ai fait moi-même dans le cadre de ce même conseil, elle a souligné que la délibération DAC 134 qui portait sur une convention de l'équipement avec la médiathèque musicale Mahler n'avait pas été soumise à nos délibérations.

Puisque c'était également le cas pour d'autres délibérations dans d'autres arrondissements, je lui avais demandé de jouer notre porte-parole auprès de l'exécutif parisien. Comme le montre le compte rendu des débats, vous pourrez le constater par vous-même, il y a peut-être eu une mauvaise compréhension de votre part, puisqu'à aucun moment, elle ne vous a mis en cause sur cette délibération. Elle a, au contraire, souligné le juste titre d'attribuer le nom de Théodore Chassériau à une place de notre arrondissement.

Je vous remercie, Madame le Maire, soit de modifier ce compte rendu, soit d'apporter cette réponse à vos attaques. En effet, je ne peux pas laisser les choses en l'état, et j'espère que vous le comprendrez. Je comprends également que vous ayez pu faire une erreur.

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est bien noté dans le compte rendu.

**Mme LÉCUYER**

Madame le Maire, je vous signale un problème de connexion sur le site de la mairie. Il semblerait qu'on ne puisse pas assister au Conseil.

**Mme d'HAUTESERRE**

L'essentiel, c'est que les conseillers soient présents, je mets donc aux voix l'approbation du compte rendu à main levée. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui est contre? La délibération 08 2021 12 est adoptée à l'unanimité.

**3°/2021 DAC 501 —Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Donald Caskie au 17 rue Bayard, à Paris 8<sup>e</sup>**

**Mme d'HAUTESERRE**

Donald Caskie était le pasteur de l'église écossaise de Paris, implantée au 17 rue Bayard dans notre arrondissement. Ayant dénoncé le nazisme, il fuit Paris en 1940 et rejoint un réseau d'évasion pour lequel il organise, depuis Marseille, l'évacuation de 600 soldats Alliés, essentiellement britanniques, restés en France.

Arrêté en 1943, Donald Caskie sera fait prisonnier dans un camp francilien jusqu'à la fin de la guerre. Le pasteur écossais rédigea ses Mémoires de guerre afin de financer la reconstruction de l'édifice de l'église écossaise de Paris. Il quitta la capitale en 1962 et décéda en 1983.

La plaque rendant hommage à Donald Caskie, à son engagement pour la pérennité de l'église écossaise de Paris sera apposée au 17 rue Bayard.

### **Mme LÉCUYER**

Madame le Maire, les exceptionnels services en tant de guerre du pasteur Donald Caskie ont été reconnus par le gouvernement français qui l'a décoré. Le pasteur a aussi été nommé Officier de l'ordre de l'Empire britannique. Ainsi suis-je moi-même très favorable à l'apposition d'une telle plaque au 17 rue Bayard, à l'endroit où se situe l'église écossaise de Paris, église presbytérienne liée à l'église d'Écosse, c'est pourquoi je voterai pour cette délibération.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix cette délibération à main levée. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui est contre? La délibération 2021 DAC 501 est votée à l'unanimité.

### **4°/2021 DAC 502 —Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Cardin au 59 rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris 8<sup>e</sup>**

#### **M. HESSE**

Madame le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Il nous est proposé ce soir de rendre hommage à Pierre Cardin, récemment décédé. Couturier et homme d'affaires invétéré, il était installé rue du Faubourg Saint-Honoré dans le 8<sup>e</sup> arrondissement depuis son arrivée à Paris en décembre 1945.

Personnage hors normes, il a contribué, par son travail et sa créativité, à faire rayonner la France à travers le monde en formalisant notamment ce système de licence qui l'a rendu célèbre et en développant le prêt-à-porter. Mécène, créateur de l'Espace Cardin en 1970 et propriétaire de Maxim's depuis 1981, il restera le premier couturier à rentrer à l'Institut et à siéger à l'Académie des Beaux-arts.

Il nous est donc proposé d'apposer une plaque commémorative en mémoire à son implantation dans le faubourg Saint-Honoré, au numéro 59, adresse du siège de sa maison de couture depuis 1966.

Je vous prie, Madame le Maire, et mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

#### **Mme SEGOND**

Madame le Maire, je voudrais faire une petite observation. Je sais combien Monsieur le rapporteur est attaché à la mémoire de ce grand homme pour lequel il a travaillé, et en effet c'est un grand honneur de lui rendre hommage dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, lieu emblématique de sa maison de couture. Je voterai bien sûr favorablement pour cette délibération. Je vous remercie d'avoir rappelé quel grand homme il était.

#### **Mme LÉCUYER**

Je me joins à l'affirmation de Mme Sophie Segond. Je suis également très heureuse de voter pour cette délibération. C'est un grand homme, qui a été un couturier au style visionnaire qui présenta sa toute première collection en 1953 rue du Faubourg Saint-Honoré. Je vous félicite pour la rapidité de l'apposition de cette plaque.

Par ailleurs, même s'il s'agit d'un autre sujet, je souhaitais évoquer les problèmes de propreté de la rue du Faubourg Saint-Honoré.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Nous n'en sommes pas encore là. Nous sommes actuellement à la délibération 502 que je souhaite mettre aux voix. La délibération 2021 DAC 502 est approuvée à l'unanimité.

### **5°/2021 DAC 558 —Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes**

#### **M. HESSE**

Mes chers collègues, dans le cadre de la politique municipale de la Ville en faveur du cinéma, je vous propose de soutenir les établissements cinématographiques qui gèrent, à Paris, les salles indépendantes, majoritairement d'arts et d'essai. Ces salles poursuivent depuis toujours un important travail d'animation culturelle en direction de tous les publics. L'économie de ces salles indépendantes reste souvent fragile, elles ont été touchées durement ces derniers mois par la crise sanitaire que nous subissons.

Je vous propose également l'autorisation de signer 29 conventions de subventions en faveur de ces salles indépendantes pour un montant total de 884 000 euros. Dans la continuité du soutien accordé aux salles du cinéma et sous l'impulsion de Jeanne d'Hauteserre, la société DULAC bénéficiera de 75 000 euros, le cinéma le Balzac de 40 000 euros et le cinéma «Le Lincoln» bénéficiera de 20 000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

#### **Mme LÉCUYER**

Je me permets de prendre la parole pour dire que je voterai cette délibération, qui me semble d'autant plus opportune que les établissements culturels, en particulier les cinémas du 8<sup>e</sup> arrondissement, ont été particulièrement impactés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire après avoir été impactés par les gilets jaunes.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Entendu, je mets aux voix cette délibération. La délibération 2921 DAC 558 est adoptée à l'unanimité.

### **6°/2021 DAC 695 —Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de la façade sud de l'église de la Madeleine**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Comme vous le savez, depuis 2014, les trois principaux édifices culturels du 8<sup>e</sup> arrondissement bénéficient de travaux importants. Après Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule, l'une des opérations les plus importantes du « plan églises » de la Ville de Paris va débiter sur la façade sud de l'église de la Madeleine, avec la restauration du pronaos.

Dix millions d'euros vont être mobilisés pour sécuriser cette partie de l'édifice et lui redonner toute sa splendeur. L'échafaudage qui protégeait l'entrée des visiteurs et des fidèles sera enfin retiré deux décennies après son installation. Afin de financer cette tranche de travaux, un affichage publicitaire

sera apposé sur les échafaudages sans dépasser 50 % de la surface de la bâche. La durée prévisionnelle de l'affichage est de 16 mois à compter du 1er septembre 2021.

À l'issue de la procédure d'appel d'offres, le groupe JCDecaux a été retenu pour un montant global prévisionnel de redevance de 8,1 millions d'euros.

Avant d'être apposé, le visuel publicitaire sera soumis pour avis, notamment au diocèse, au curé de la Madeleine (le Père Horaist) et à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement. Ce sont les mêmes modalités qui ont permis la restauration de la façade de l'église Saint-Augustin.

### **Mme LÉCUYER**

Je me félicite du contenu de cette délibération, Madame le Maire. Les recettes perçues pour cet affichage contribueront effectivement à sécuriser le financement des travaux. Pourriez-vous nous préciser le calendrier prévisionnel des différentes phases de travaux ?

En outre, nous comptons sur vous pour veiller, avec le diocèse, à ce que le choix collectif des visuels soit exigeant et conforme à l'identité du site et du quartier, ainsi que pour que la durée prévisionnelle de l'affichage (en l'état 16 mois à compter de septembre 2021) soit strictement limitée à la durée des travaux. Autrement dit, il ne faut pas que l'affichage publicitaire soit maintenu au-delà de la durée des travaux ce qui a parfois pu se produire sur d'autres édifices parisiens remarquables. Je voterai pour cette délibération.

### **Mme d'HAUTESERRE**

S'agissant du calendrier, celui-ci s'étend jusqu'en 2023. Évidemment, comme cela ne vous a pas échappé, les années durant lesquelles il y avait les travaux sur la façade de l'église Saint-Augustin, nous n'avons pas eu de visuel compromettant ou de nature à faire réagir les riverains. Nous nous baserons sur les mêmes modalités de sélection. Le diocèse était très présent. Le père Branchu avait refusé deux visuels, cette fois encore nous serons très à l'écoute.

### **Mme SEGOND**

Madame le Maire, pensez-vous qu'il soit possible de prévoir l'avis conforme du comité d'animation du Conseil de quartier Élysées-Madeleine dans le cadre de l'examen des visuels publicitaires ? Par ailleurs, pourquoi n'avons-nous pas prévu la même chose sur les travaux de l'église de Saint-Philippe-du-Roule, côté avenue Myron Herrick ? Cela aurait permis d'avoir des financements. La convention montre que les sommes sont conséquentes.

### **Mme d'HAUTESERRE**

L'intérêt des annonceurs est de bénéficier d'un espace visible de loin. L'église Saint-Philippe-du-Roule est très peu visible, puisque l'axe de circulation ne permet pas une visibilité optimale par les automobilistes.

Pour l'église Saint-Augustin, en revanche, c'était l'emplacement idéal pour tous les annonceurs qui avaient pris attache avec l'agence de publicité et accepté de payer un certain montant, notamment la société Samsung.

Je mets aux voix cette délibération. La délibération 2021 DAC 695 est adoptée à l'unanimité.

**7°/2021 DASCO 22 —Collèges publics parisiens — Dotations de fonctionnement (33180 euros), subventions d'équipement (168 015 euros) et subventions pour travaux (506 831 euros)**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Madame le Maire, mes chers collègues,

Cette fois-ci, pour notre arrondissement, les subventions concernent les collèges Condorcet et Octave Gréard, qui bénéficient d'un même montant de 2350 euros chacun pour des achats de matériel et de fournitures pour l'entretien des locaux par les agents techniques. Octave-Gréard bénéficie également de subventions s'élevant à 17400 euros pour le remplacement de plusieurs radiateurs.

Il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement qui ont lieu tous les mois en fonction des travaux. Je vous propose de voter favorablement.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix cette délibération. La délibération 2021 DASCO 22 est adoptée à l'unanimité.

**8°/2021 DASCO 93 —Amendement du Règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public**

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Il s'agit ici de tenir compte de l'élargissement de cours ouvertes le samedi matin à Paris. Pour le 8e arrondissement, le financement européen FEDER impose une ouverture de la cour Oasis du collège Octave-Gréard aux riverains.

Pour mémoire, la cour de l'école Florence qui accueille du public depuis le 23 janvier 2021 est désormais ouverte le samedi de 10 h à 19 h. Un appel à projets a été lancé par la DASCO pour tenir des animations dans les cours ouvertes le samedi. Pour la cour de l'école Florence, nous avons pris en compte la proximité du voisinage en ne retenant que des animations paisibles. Ainsi, l'association Calliope assurera des ateliers de contes pour enfants.

En ce qui concerne le collège Octave-Gréard, nous sommes en train de nouer un partenariat avec Citéco, la cité de l'économie, implantée dans les anciens locaux de la Banque de France, place du Général Catroux, dans le 17e arrondissement. Par ailleurs, c'est la Ligue de l'enseignement qui a été choisie par la Ville de Paris pour y tenir des animations qui restent à définir.

Le démarrage de l'ouverture de la cour du collège Octave-Gréard est conditionné par des travaux de sécurisation souhaités par le Principal, Alexandre Caron, qui sont en cours de réalisation par la section locale d'architecture. L'ouverture a ainsi été reportée, et nous vous tiendrons au courant de la date exacte sur le site de la mairie et les différents réseaux sociaux.

**Mme LÉCUYER**

Madame le Maire, je ne reviendrai pas sur les réserves que j'ai émises il y a quelques mois sur les modalités de mise en place inutilement précipitées de ce dispositif. Je souhaite cependant féliciter les parents d'élèves qui ont pris l'initiative d'animer la cour de l'école élémentaire Florence. Je

regrette que la mairie du 8e n'ait pas pris elle-même cette initiative. Vous évoquez l'association Calliope. Pouvez-vous nous en dire davantage sur elle : quand a-t-elle commencé ses activités ?

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Ce n'est pas encore mis en place, et elle devrait commencer ses activités bientôt.

**Mme LÉCUYER**

Pourrez-vous nous communiquer le bilan des premières semaines d'utilisation des cours d'école, en l'occurrence celle de l'école Florence? Je veux parler de l'état d'esprit général, le déroulement, etc.

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Nous avons un bilan réalisé chaque semaine, établi par le gardien, par la DASCO et par les parents pour nous indiquer le nombre de personnes présentes sur le site.

Ces temps se passent relativement bien, c'est assez calme parce que la cour de l'école est petite, d'autant qu'il faut respecter les mesures sanitaires. Il n'est pas possible d'accueillir énormément de monde. Les riverains sont plutôt contents. La cour est entourée par les immeubles, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette association parce qu'il ne faut pas déranger les riverains. La cour est un espace de jeu, en dehors des appartements des enfants pour leur permettre davantage de liberté. Les conditions météorologiques (pluie et vent) n'ont pas permis d'ouvrir les cours tous les samedis.

**Mme LÉCUYER**

Que propose précisément cette association ?

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Il s'agit de raconter des contes aux enfants présents.

**Mme LÉCUYER**

Cette activité sera proposée toutes les semaines ?

**Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Dès lors que ce sera mis en place, nous vous tiendrons au courant des dates sur le site de la mairie.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui veut prendre la parole? Je mets donc cette délibération aux voix. La délibération 2021 DASCO 93 est adoptée à l'unanimité.

**9°/2021 DLH 57 —Modification des garanties d'emprunts accordées pour le financement de 4 programmes de création de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière**

**Mme d'HAUTESERRE**

La délibération porte sur la modification des garanties d'emprunts pour la création d'une pension de famille au 17 bis rue d'Amsterdam. Celle-ci a fait l'objet d'une délibération votée dans la précédente mandature.

J'ai eu l'occasion de visiter le chantier la semaine dernière. C'est la fondation Abbé-Pierre gestionnaire de cette structure qui accueillera, à compter de 2022, des personnes qui vivent seules aujourd'hui. Elles disposeront de salles communes pour partager les repas et les activités et ainsi lutter contre l'isolement.

Puisqu'il n'y a pas de prise de parole, je mets aux voix cette délibération. La délibération 2021 DLH 57 est approuvée à l'unanimité.

### **10°/2021 DAE 75 —Subvention de 1 100 500 euros, et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE)**

#### **M. BALADI**

Pour cette délibération, nous étudions la subvention à destination de l'association Paris Initiative Entreprise. Celle-ci a été fondée en 2000 par la Ville de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie et la Caisse des dépôts. Son siège social est situé boulevard Malesherbes. PIE soutient la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat. Cette association a d'ailleurs mis en place un fonds d'amorçage pour des projets relevant de l'économie sociale et solidaire.

Concrètement, ce projet consiste à financer le salarié du porteur de projet afin de favoriser son aboutissement et permettre de lever d'autres financements. En 2020, hors dispositif exceptionnel, PIE a reçu 1513 demandes d'accompagnement, et financé 247 entreprises pour un total de 8,6 millions d'euros. Nous vous appelons à voter en faveur de cette délibération.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Si personne ne souhaite prendre la parole, je mets aux voix cette délibération. La délibération 2021 DAE 75 est adoptée à l'unanimité.

### **11°/2021 DFA 38 —Mesure de soutien à Potel et Chabot pour ses contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel**

#### **M. BALADI**

Le groupe Potel et Chabot, qui exploite le pavillon Gabriel dans le 8e arrondissement, a été placé en procédure de restructuration en raison de l'arrêt des activités événementielles. Les redevances dues à la Ville de Paris ont par conséquent été suspendues. Le contrat de concession qui prévoyait une redevance fixe ainsi qu'une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires ne peut plus avoir lieu en l'état. Compte tenu de la situation financière de l'exploitant, nous ne pouvons plus tenir ce contrat. Il est ainsi difficilement soutenable, pour l'entreprise, de verser la part fixe de la redevance sans pénaliser la viabilité de cette entité.

Dans le cadre du projet de restructuration, les redevances exigibles par la Ville de Paris correspondront donc au taux de redevance versé pour les exercices 2016 et 2019. La Ville de Paris renonce donc à l'activation de la garantie à première demande qui couvre le paiement des redevances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2021.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix cette délibération. La délibération 2021 DFA 38 est adoptée à l'unanimité.

## **12°/2021 DJS 8 —Subvention de 700 euros à une association sportive du 8<sup>e</sup> arrondissement**

### **M. GAUGER**

Il s'agit de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'association sportive de l'établissement scolaire Racine. Comme vous le savez, la Ville soutient un certain nombre d'associations sportives dans les établissements scolaires parisiens. Elle calcule et affecte cette subvention en fonction d'un certain nombre de critères, au premier titre desquels le nombre de licenciés. La Ville engage un critère additionnel en ajoutant + 0,50 euro en lien avec la pratique du sport en faveur des femmes, des personnes en situation de handicap, des séniors, des actions liées à vie sociale, etc.

Les modalités de calcul sont donc standards avec un système de bonus en fonction des initiatives prises par les établissements. La Ville de Paris propose, en concertation avec la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, de renouveler la subvention de 700 euros de fonctionnement à l'association sportive du lycée Racine.

Pour rappel, comme présenté dans le bilan annexé à la délibération, le lycée Racine compte 118 licenciés qui pratiquent un grand nombre d'activités sportives, notamment le volley-ball, l'escalade, le tennis de table, le tir à l'arc, la natation, la musculation et le challenge nature. Un effort particulier a été porté sur les projets 2020/2021 vers le sport pour les filles notamment. Nous appelons donc à renouveler cette subvention.

Pour mémoire, lors de la première mandature, nous nous étions battus pour que cette subvention soit pérennisée pour les établissements scolaires du 8<sup>e</sup> arrondissement. En effet, la Ville de Paris envisageait de restreindre son soutien aux associations sportives des établissements scolaires, considérant que c'était à l'Éducation nationale de s'en charger. Nous pensons, avec Madame le Maire, qu'il s'agit de deux choses complémentaires, puisque ce sont des établissements de la Ville, et que leurs actions bénéficient aux Parisiennes et Parisiens.

### **Mme LÉCUYER**

Je suis intervenue à plusieurs reprises en Conseil de Paris sur la question des aides apportées à des associations...

### **Mme d'HAUTESERRE**

Madame LÉCUYER, vous intervenez sur la délibération DJS 8 concernant une seule subvention pour une seule association.

### **Mme LÉCUYER**

Je voulais savoir quelles sont les initiatives prises pour aider toutes ces associations sportives, scolaires ou non, qui connaissent de grosses difficultés du fait de l'arrêt de leurs activités, les demandes de remboursement, etc.

### **M. GAUGER**

Je vais renchérir sur ce que vient de dire Mme le Maire au niveau de la forme: nous ne pouvons débattre que sur les résolutions qui nous sont présentées.

**Mme LÉCUYER**

Vous êtes secrétaire de séance, Monsieur Gauger, c'est donc Mme le Maire qui doit m'interrompre, pas vous.

**M. GAUGER**

Vous me posez une question. S'il vous plaît, je peux répondre ?

**Mme d'HAUTESERRE**

On peut la couper ?

**Mme LECUYER**

Vous n'avez pas à me couper.

**M. GAUGER**

Je considère que votre question n'a pas de rapport direct avec cette résolution, je ne répondrai donc pas.

**Mme d'HAUTESERRE**

Qui veut prendre la parole ? Je mets donc aux voix cette délibération. La délibération 2021 DJS 8 est approuvée à l'unanimité.

**13°/2021 DJS 95 – Centres Paris Anim' (5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 12e, 14e, 15e, 16e et 19e) — Avenants aux conventions de délégation de service public**

**M. GAUGER**

Cette délibération révèle un sujet important pour la Direction de la Jeunesse et des Sports. En effet, il y a près d'une cinquantaine de centres. Comme beaucoup d'institutions et d'acteurs jeunesse, ces centres ont beaucoup souffert du confinement. Le nombre d'utilisateurs a baissé alors qu'ils ont essayé de s'adapter en proposant des cours en ligne, en développant des accueils pour les jeunes, tout en essayant de garder à flot leurs finances et à maintenir les emplois.

Néanmoins, les centres Paris Anim' se trouvent dans une situation financière délicate. Il y a un climat de mécontentement général, les usagers hésitent à se réinscrire, beaucoup demandent à être remboursés. Tous les centres des arrondissements de l'Est et de l'Ouest souffrent de la situation sanitaire, le 8<sup>e</sup> arrondissement compris.

Ainsi la Mairie de Paris propose-t-elle un avenant qui lui permettrait de se faire rembourser un indu, c'est-à-dire le « perçu trop » en faveur de ces centres d'animation alors même qu'ils n'ont pas fonctionné à 100 %. Cela signifie que les centres Paris Anim' se retrouveront davantage en difficulté. C'est la raison pour laquelle tous les centres qui bénéficient d'une délégation de service public ont écrit à Mme le Maire, Anne Hidalgo, le 7 mai dernier pour lui demander de revoir les modalités de calcul de ce remboursement d'indu. S'il n'y a pas de contradiction sur le principe, il faut toutefois revoir les modalités de calcul de cette somme, puisque cela contraindrait une grande partie des centres d'animation à rembourser une partie de leur subvention à la Ville de Paris.

Face à ce malaise, toutes les mairies d'arrondissement ont également été saisies par les centres qui estiment que les modalités de calcul sont déconnectées de la réalité du terrain, humaine et financière. Dans ces conditions, la majorité du 8<sup>e</sup> arrondissement, comme je sais que ce sera le cas dans de nombreux arrondissements, va voter contre cette délibération et déposer un vœu qui viserait à faire analyser les méthodes de calcul du remboursement de l'indu seulement l'année prochaine. Nous avons conscience en effet la grande difficulté des centres d'animation, il faut donc leur laisser le temps de s'organiser.

Si vous en êtes d'accord, nous allons dans un premier temps proposer de voter contre cette délibération. Dans un second temps, nous déposerons en séance ce vœu que je vais vous lire :

« Le Conseil d'arrondissement du 8<sup>e</sup> arrondissement,

considérant que les centres Paris Anim' participent activement de l'animation locale des quartiers;

considérant qu'ils ont dû assurer leurs charges fixes tout au long des périodes de confinement et couvre-feu sans pouvoir réaliser le volume de recettes habituelles, notamment depuis la rentrée 2021;

considérant que l'avenant aux conventions de délégation de service public consiste à prélever sur la trésorerie des centres d'animation environ 15 % de la participation annuelle versée par la Ville de Paris;

considérant qu'il est très difficile aujourd'hui d'estimer dans quelle proportion les usagers des centres Paris Anim' renouvelleront ou pas leurs adhésions à la rentrée 2021;

considérant que dans cette période de reprise des activités, il est indispensable de préserver la trésorerie des centres d'animation afin qu'ils puissent proposer un panel d'animation aussi large que possible;

considérant qu'il paraît alors opportun que la Ville de Paris attende les résultats consolidés de l'exécution des années 2020/21 et 2021/22 avant d'exiger le remboursement trop-perçu, « l'indu »,

Sur proposition de Mme le Maire Jeanne d'Hauteserre et de l'ensemble des élus de la majorité, nous émettons le vœu qu'en lieu et place du versement de l'indu en 2021, la participation financière de la Ville de Paris versée pour l'année 2022/23 soit ajustée en fonction du bilan d'exécution des années 2021/21 et 2021/22.»

Votons d'abord la résolution 2021 DJS 95, pour laquelle nous invitons à voter contre.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Qui souhaite prendre la parole sur cette délibération? Je mets aux voix cette délibération. La délibération 2021 DJS 95 est rejetée par la majorité.

#### **Mme LECUYER**

Je m'abstiens car votre explication n'est pas claire du tout, je vais relire tranquillement, je n'ai pas tout compris.

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

**14°/V08 2021 10 —Vœu de la majorité rattaché au projet de délibération 2021 DJS 95 Centres Paris Anim' — Avenants aux conventions de délégation de service public relatif au report du versement de l'éventuel trop-perçu à 2022**

**Mme LÉCUYER**

Je trouve cavalier que vous nous envoyiez ce vœu cinq minutes avant le démarrage du Conseil d'arrondissement alors que c'est un sujet compliqué.

**Mme d'HAUTESERRE**

Le règlement permet à chacun de déposer un vœu sur table. Le vote porte désormais sur le vœu qui a été lu. Qui se prononce en faveur de ce vœu déposé par la majorité et aussi par les personnes qui souhaitent s'y associer pour donner du répit aux associations actuellement étranglées par un contexte difficile entre les gilets jaunes et le coronavirus?

Le vœu V08 2021 10 est adopté à la majorité (11 voix). Abstention de Mme SEGOND et de Mme LECUYER.

**15°/2021 DJS 98 —Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'»**

**M. GAUGER**

Comme nous en avons déjà discuté lors d'un Conseil précédent, il s'agit de mettre en place un système d'avoir pour les usagers. Il nous est proposé de recourir au principe de poursuite des activités : ainsi les usagers inscrits à une activité durant la saison 2020/21 n'ayant pu bénéficier de la totalité des séances prévues en raison des mesures prises au titre de l'état d'urgence sanitaire à partir du 26 septembre 2020 pourront poursuivre cette activité au prorata du nombre de séances dont ils n'ont pas bénéficié durant cette saison.

En pratique, les usagers bénéficiaires ont donc droit soit à un rattrapage du nombre de séances qui ne leur ont pas été délivrées dans la même discipline, soit à un avoir s'ils souhaitent se réinscrire pour la totalité de la saison 2021/22 dans le même centre, ou dans un centre géré au sein du même contrat par la même association gestionnaire.

Cet avoir viendra en diminution du montant de l'abonnement annuel des usagers. C'est d'ailleurs ce type de système qui a été mis en place par de nombreuses associations parisiennes. La Ville de Paris nous indique que ces dispositions ne constituent pas une dépense pour la Ville, mais une diminution des recettes, estimées à 1,89 millions d'euros au budget primitif, qui sera constaté au compte administratif 2021. Nous appelons à voter en faveur de cette délibération.

## **Mme d'HAUTESERRE**

Y a-t-il des observations sur cette délibération? Je la mets aux voix. La délibération 2021 DJS 98 est adoptée à l'unanimité.

## **16°/V08 2021 06 —Vœu de Mme SECOND relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+**

Considérant que, depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTI ou ont adopté des "chartes régionales des droits de la famille" appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite « traditionnelle » et qu'en Hongrie, en Roumanie, des projets de lois et des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non-discriminations ;

Considérant que, selon une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2019, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se sont accrues dans l'UE : 43 % des personnes LGBT disant se sentir discriminées, contre 37 % en 2012 ;

Considérant qu'en 2019, les forces de police et de gendarmerie ont recensé 1870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en France, contre 1380 en 2018, soit une augmentation de 36% du nombre de victimes d'actes anti-LGBT en France, alors que les plaintes avaient déjà progressé de 33% par rapport à l'année 2017,

Considérant que cette hausse exponentielle des violences et discriminations envers les populations LGBTQIA+ à Paris, en France et en Europe nécessite de rappeler de manière forte l'engagement de la Ville de Paris à lutter contre celles-ci ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté, en luttant contre toutes les formes de discriminations LGBTQIA+-phobes, grâce à un accompagnement fort de la vie associative et militante du milieu LGBTQIA+ avec récemment la tenue des Gay Games « Paris 2018 » rassemblant plus 10.000 participants du monde entier, la présentation en novembre 2018 d'un plan d'action parisien « Paris est Fier.e » doté de 32 mesures et d'un budget de 100.000 euros pour assurer à chacune et à chacun de pouvoir vivre librement et, enfin, la désignation de la lutte contre le sexisme et les LGBT-phobies la grande cause parisienne 2019 ;

Considérant qu'au sein du gouvernement, Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations s'est engagée dès 2017 et pendant 3 ans, dans le soutien de la cause LGBTQIA+ et a porté le plan de lutte contre l'homophobie et la haine.

Considérant qu'Elizabeth Moreno, Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances depuis 2020 a présenté en novembre dernier un Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023, doté de 42 actions concrètes qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne;

Considérant que la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre 2020, affirmait " les « zones sans LGBTQI » sont des zones sans humanité. Et elles n'ont pas leur place dans notre Union." ;

Considérant que la Commission européenne a adopté et présenté en novembre 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE, structurée autour de quatre grands piliers qui visent à lutter contre la discrimination, à garantir la sécurité des personnes LGBTIQ, à bâtir des sociétés inclusives et à mener le combat pour l'égalité des personnes LGBTIQ dans le monde ;

Considérant qu'en mars 2021, en réponse directe à la situation polonaise et à l'initiative de Pierre Karleskind et de plusieurs eurodéputés, le Parlement européen a voté, par 492 voix pour, 141 contre et 46 abstentions, une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union Européenne une zone de liberté LBGTIQA+, déclarant que « les personnes LGBTIQ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution » ;

Considérant les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la déclaration universelle des droits de l'homme, et la Résolution votée par le Parlement Européen le 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne comme zone de liberté pour les personnes LBGTQIA+ ((2021/2557(RSP)) ;

#### **Le conseil du 8<sup>ème</sup> EMET LE VŒU :**

Que le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement déclare le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris zone de liberté LBGTQIA+ et demande à la maire de Paris de déclarer Paris zone de liberté LBGTQIA+ ;

#### **Mme SEGOND**

Vous savez qu'en mars 2021, la réponse directe à la situation polonaise et à l'initiative de Pierre Karleskind et de plusieurs eurodéputés, le Parlement européen a voté à une très large majorité une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union européenne une zone de libertés LBGTQIA+. Déclarant que les personnes LBGTQIA+ devraient, partout dans l'Union, jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution.

Nous avons prolongé cette initiative au niveau parisien avec ce vœu porté par le groupe des indépendants et progressistes. Je rappelle qu'il y a un plan national d'action pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

Ce vœu s'inscrit dans le cadre de notre combat progressiste pour l'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations. Paris se doit d'être le fer de lance de cette lutte à chaque instant. D'ailleurs, la Ville de Paris a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté en luttant contre toutes les formes de discriminations et c'est pourquoi j'émets ce vœu qui a d'ailleurs d'ores et déjà été adopté dans les 5e, 9e, 15e, 16e et 17e arrondissements pour que le 8e arrondissement de Paris soit considéré comme zone de liberté LBGTQIA+. Il faudrait en outre déclarer Paris, dans son entièreté, comme zone de liberté LBGTQIA+.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Depuis le dépôt du vœu, la Maire de Paris s'est engagée à faire adopter par le Conseil de Paris un texte proclamant Paris comme zone de liberté LGBTQIA+ dans la continuité de la résolution du Parlement européen du 11 mars dernier, comme vous venez de le rappeler, consacrant l'Union européenne comme zone de liberté pour ces personnes.

Je rappelle que le 17 mai est considéré comme la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. D'ailleurs, j'ai été invitée par le Recteur de l'Académie d'Île-de-France et de Paris à assister à une exposition organisée par les lycéennes et lycéens de Chaptal qui voulaient montrer leur soutien à ces personnes en danger.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, la majorité s'abstiendra. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Athénaïs Michel d'avoir accepté de retirer son vœu compte tenu des dernières annonces de Mme le Maire de Paris.

### **Mme MICHEL**

Je vous remercie pour vos derniers propos. Je souhaite m'adresser à Mme SEGOND. Le vœu que vous nous proposez, Madame, nous rappelle la situation dramatique des personnes LGBT+ en Pologne. De nombreuses collectivités se sont ainsi déclarées «zone sans idéologie LGBT» ou «zone anti LGBT». Ce qu'ils appellent idéologie est en fait un principe d'égalité de droits, qui est l'un des piliers de notre devise républicaine.

Ce sont plus de 100 collectivités ainsi répertoriées et suivies par l'association Atlas de la haine qui a reçu hier le prix international LGBT+ de la Ville de Paris à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. La Ville de Paris a également adopté un vœu sur cette situation préoccupante en octobre 2020.

Je souscris donc entièrement, tout comme le groupe Paris en commun de l'Hôtel de Ville, à la volonté de déclarer Paris et ses arrondissements zone de liberté LGBTQIA+. Nous suivrions ainsi la résolution du Parlement européen, déclarant l'Union européenne zone de liberté pour les personnes LGBT+, adoptée en mars 2021 et réaffirmant notamment que les autorités locales et régionales ont un rôle clé à jouer en matière de lutte contre les inégalités et de protection des droits des personnes LGBT.

Je regrette néanmoins la formulation des considérants de ce vœu qui me semble faire trop peu cas de l'énorme travail accompli depuis 2001 par la Ville de Paris en la matière, notamment s'agissant de la défense des droits fondamentaux des personnes LGBT+.

Comme je n'ai pu proposer dans les temps ma formulation des vœux, il me semble important d'exprimer cette solidarité internationale en cette semaine symbolique, particulièrement en direction de nos concitoyens et concitoyennes LGBT+ du 8e arrondissement. Il me semble également que la mairie d'arrondissement correspond pleinement au type de lieu que le Parlement européen souhaite associer dans cette démarche, indépendamment même de la ville-département.

Pour que cette déclaration de solidarité et de liberté puisse être faite, je souhaite voter pour ce vœu, avec toutes les réserves que je viens d'évoquer. Merci.

### **Mme LÉCUYER**

En propos liminaire, je souhaite affirmer comme vous qu'il est essentiel de lutter contre toutes les discriminations, y compris bien sûr les discriminations anti-LGBTQIA+. Personne ne doit être discriminé en raison de son orientation sexuelle, de son genre, de son origine, de sa religion.

Pour autant, j'ai deux remarques à formuler au sujet de ce vœu. D'abord sur la forme. Vous évoquez la situation en Pologne, or nous délibérons en tant que membres d'un Conseil d'arrondissement. Il me semble alors qu'un tel vœu relève du Parlement européen qui a d'ailleurs permis certaines dispositions prises par le Conseil européen, mais pas de notre assemblée.

Pour mémoire, les situations françaises et polonaises sont très différentes. Il existe en Pologne des zones dites «libres d'idéologie LGBT», ce qui n'est pas le cas en France. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise : «les hommes naissent libres et égaux en droits» article 1.

Soyons concrets. Quelles avancées ce vœu va-t-il permettre pour lutter contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA + ? Vous évoquez le 8e arrondissement qui deviendrait une zone libre pour les personnes LGBT. N'est-ce pas le cas ? Il faut certes lutter contre les discriminations, mais concrètement, j'aurais préféré un vœu portant de véritables propositions pour le 8e arrondissement sur cette thématique-là. D'autres arrondissements ont pris des dispositions concrètes. Ce vœu aurait ainsi pu être adapté à l'arrondissement, faisant des propositions pragmatiques. Merci.

### **M. TILLOY**

Je voudrais simplement affirmer que les personnes homosexuelles sont des citoyens comme les autres.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je peux donc mettre aux voix ce vœu.

En l'absence de majorité absolue, le vœu est rejeté

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 2 (Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. André TILLOY)

ABSTENTION: 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER)

## **17°/V08 2021 07 —Vœu de Mme SEGOND : information sur l'hémophilie**

### **Mme SEGOND**

Selon l'Association française des hémophilies, « l'hémophilie est une maladie génétique caractérisée par des hémorragies spontanées ou prolongées dues à un déficit en facteur de coagulation VIII ou IX. L'hémophilie est une maladie héréditaire récessive liée au chromosome X due à l'absence ou au déficit d'un facteur de la coagulation. Si c'est le facteur VIII qui est absent on parle d'hémophilie A, si c'est le facteur IX on parle d'hémophilie B. L'hémophilie A touche environ 1 homme sur 6000, tandis que l'hémophilie B, plus rare, affecte 1 homme sur 30 000.

Même si cette maladie est génétique, les parents ne savent pas toujours si leur enfant peut présenter un risque d'être hémophile. Or si le diagnostic n'est pas fait dès la naissance, les conséquences médicales peuvent être tragiques. Aujourd'hui, avec une prise en charge médicale et sociale adoptée, l'hémophilie n'empêche quelqu'un de vivre, bien au contraire.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter le vœu suivant.

Considérant que l'hémophilie est une maladie génétique caractérisée par des hémorragies spontanées ou prolongées dues à un déficit en facteur de coagulation VIII ou IX ;

Considérant que l'hémophilie est une maladie héréditaire récessive liée au chromosome X due à l'absence ou au déficit d'un facteur de la coagulation ;

Considérant que l'hémophilie A touche environ 1 homme sur 6000, tandis que l'hémophilie B, plus rare, affecte 1 homme sur 30 000 ;

Considérant que même si cette maladie est génétique, les parents ne savent pas toujours si leur enfant peut présenter un risque d'être hémophile ;

Considérant que l'absence de diagnostic de l'hémophilie peut entraîner des conséquences médicales dramatiques pour les nouveau-nés ;

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Prenne toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'information des futurs parents sur l'hémophilie ;
- Encourage davantage l'accès aux outils de diagnostic de l'hémophilie.

### **Mme d'HAUTESERRE**

L'objet du vœu ne fait pas de débat. Les parents doivent être mieux sensibilisés sur cette maladie afin qu'elle soit dépistée le plus tôt possible. En revanche, la Mairie du 8e arrondissement n'ayant pas de compétence en matière de santé, il nous semble plus utile que ce type de communication soit lancé directement par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle je vous invite à retirer votre vœu, dans le cas contraire, la majorité s'abstiendra.

### **Mme SEGOND**

Je souhaite maintenir mon vœu.

A L'UNANIMITE (2 voix), le Conseil d'arrondissement adopte le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

ABSTENTION: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER)

## **18°/V08 2021 08 —Vœu de Mme SEGOND concernant la «taxe-terrasse» et la mise en place de réformes structurelles afin d’assainir les finances de la Ville**

Considérant la lutte contre la covid-19 et la mobilisation constante de l'Etat et des collectivités locales pour éradiquer ce virus ;

Considérant que cette lutte contre ce virus dure depuis maintenant plus d'un an, et que la résilience des Parisiennes et des Parisiens est à saluer ;

Considérant la difficile mais nécessaire décision de l'Etat, de fermer les bars et restaurants pour stopper la propagation du virus ;

Considérant que les mesures globales prises par l'Etat pour freiner la propagation du virus, portent leurs fruits ;

Considérant que la vaccination des Françaises et des Français qui s'amplifie de jour en jour à un rythme soutenu porte également ses fruits ;

Considérant, grâce à l'effort collectif, l'ouverture programmée et progressive des terrasses prévue à partir du 19 mai 2021, afin que l'on puisse retrouver une vie normale ;

Considérant que l'accompagnement des bars et restaurateurs doit être maintenu, et c'est le sens du message du ministre de l'économie et des finances;

Considérant que d'avoir donné la possibilité à nos restaurateurs et cafetiers, de pouvoir disposer d'un droit de terrasse provisoire, leur permettant de faire face aux pertes financières causées par la cessation de leur activité pendant la période de confinement, était une mesure positive ;

Considérant que l'exonération de la taxe-terrasse est vitale pour nos cafetiers et restaurateurs, afin de leur permettre de retrouver la pleine charge de leur activité, c'est également un soutien nécessaire au rebond de notre économie locale ;

Considérant la résilience extraordinaire de nos cafetiers et restaurateurs durant cette période de crise sanitaire;

Considérant le soutien de l'État à l'économie parisienne, à hauteur de 5,1 milliards d'euros ;

Considérant qu'imposer une taxe terrasse aux cafetiers et restaurateurs, à l'occasion de cette ouverture serait une faute économique lourde, et une mesure anti sociale incompréhensible ;

Considérant que nos commerçants, bars et restaurants ont plus que besoin du soutien des différents pouvoirs publics pour retrouver leur chiffres d'affaires ainsi que leur clientèle;

Considérant que les cafetiers, bars et restaurants ne peuvent pas pâtir de la mauvaise gestion financière de la ville ;

Le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu

- que la maire de Paris renonce à tout projet tendant à imposer une « taxe terrasse » et qu'elle maintienne l'exonération de cette redevance jusqu'à ce que les cafetiers et restaurateurs puissent retrouver la pleine charge de leur activité.
- que les réformes structurelles soient entreprises afin d'assainir les finances de la ville

### **Mme SEGOND**

Grâce à l'effort collectif, l'ouverture programmée et progressive des terrasses est prévue à partir du 19 mai, afin que nous puissions retrouver une vie normale. Il s'agit que l'accompagnement des bars et

restaurateurs soit maintenu et il s'avère que l'exonération de la «taxe terrasse» est vitale pour nos cafetiers et restaurateurs. Nous le savons d'autant plus dans le 8e arrondissement, comme nous l'avons déjà évoqué dans le cadre de ce Conseil, puisque ces professionnels ont été très impactés par la crise COVID-19 et plus généralement par le télétravail.

Il nous faut donc absolument continuer à les soutenir jusqu'à ce qu'ils retrouvent la pleine charge de leur activité. Ce soutien est nécessaire pour notre économie locale. Je rappelle que l'État a soutenu l'économie parisienne à hauteur de 1,1 milliard d'euros et ainsi, envisager d'imposer une «taxe terrasse» aux cafetiers-restaurateurs dans cette période me paraît une mesure antisociale incompréhensible, voire une faute économique lourde.

C'est la raison pour laquelle j'émetts ce vœu, afin que Mme le Maire de Paris renonce à tout projet tendant à imposer cette taxe et qu'elle maintienne l'exonération de cette redevance jusqu'à ce que nos cafetiers-restaurateurs retrouvent la pleine charge de leur activité et également que des réformes structurelles soient entreprises afin d'assainir les finances de la Ville de Paris.

#### **M. BALADI**

L'exonération des droits de terrasses, pérennes ou éphémères court, comme vous le savez, jusqu'à la fin de l'été. J'ai essayé de lire attentivement votre vœu. Tout y est. Il souhaite prolonger cette mesure de soutien aux cafés, hôtels et restaurants.

Si les professionnels souhaitent une suspension des droits de terrasse jusqu'à la fin de l'année, cette mesure ne suffira pas à elle seule à sauver un établissement. La priorité est le maintien des mesures gouvernementales de soutien ou la possibilité de reporter le paiement du loyer. Ce sujet nous revient tous les jours.

Par ailleurs, nous essayons de ménager la chèvre et le chou quant au principe de responsabilité. Nous sommes attentifs à la gestion, à l'entretien des terrasses qui, sans redevance même symbolique (un euro le mètre), peuvent devenir des terrasses fantômes. Nous avons à ce sujet de nombreuses remontées de riverains.

Au Conseil de Paris, nous ne cessons de soutenir les commerçants et entreprises touchés par la crise. Nous avons demandé la prolongation de toutes les exonérations, ainsi que le plan de soutien. J'ai également demandé, avec Mme le Maire, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui a été refusé par l'exécutif pour des raisons financières, j'ai aussi fait part de la demande d'un lancement de plan de soutien.

C'est ainsi que nous souhaitons le retrait de votre vœu, sans quoi nous voterons contre. Je suis d'accord avec vous à 100 % sur le fait que des réformes structurelles soient entreprises afin d'assainir les finances de la Ville. Le reste pourrait ouvrir à des heures de débat sur le détail de chaque ligne.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Je présume que Mme Segond maintient son vœu.

#### **Mme LÉCUYER**

Je partage l'idée selon laquelle les acteurs du secteur hôtellerie-café-restaurant devront bénéficier de mesures de soutien aussi longtemps que les jauges et les protocoles sanitaires dégraderont leur

activité et leur chiffre d'affaires. Il ne faut pas priver les bistrotiers et restaurateurs d'oxygène au moment où ils se remettent en marche.

Je m'étonne de trouver dans l'exposé des motifs avancés par Mme Segond des éléments de langage du gouvernement, comme si La République en Marche, après avoir nationalisé les élections régionales avec le succès que nous savons, cherchait à affaiblir Anne Hidalgo en amont de l'élection présidentielle.

J'ajoute que si les finances municipales sont en effet mal gérées, il est cocasse de nous donner des leçons de bonne gestion, alors que la dette publique de la France a atteint son niveau le plus élevé depuis 1949, avec 115,7 % du PIB, que la réforme de l'État n'a pas eu lieu, que la dépense publique n'a pas été réduite, et que l'Exécutif envisage de financer à bon compte la campagne présidentielle en mobilisant les fonds d'un second plan de relance. Bref, c'est open-bar avec nos finances publiques! Je m'abstiendrai donc sur ce vœu.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je sou mets aux voix ce vœu. A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION : 1 (Mme Catherine LÉCUYER)

### **19°/V08 2021 09 —Vœu de Mme LÉCUYER sur la conduite du projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées**

Considérant que le projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées devrait être majoritairement financé par les impôts des Parisiens,

Considérant que le projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées est progressivement dévoilé par la presse dans un pas de deux exécuté par le Comité Champs-Élysées et la Mairie de Paris dont les Parisiens ne sont que simples spectateurs,

Considérant que le projet de réaménagement des Champs-Élysées tel que dévoilé bénéficiera davantage à l'avenue qu'au quartier, aux touristes qu'aux Parisiens et aux riverains,

Considérant que les habitants et les commerçants du quartier des Champs-Élysées ont souvent le sentiment de vivre et de travailler dans l'arrière-cour négligée de la célèbre avenue,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8e arrondissement, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris informe et consulte les élus et les riverains sur le financement, le contenu et le calendrier (détaillé par phases et tronçons) du projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées.

**Mme LÉCUYER**

J'avais plaidé pour une meilleure prise en compte du quartier et des riverains, mais je n'ai pas été appuyée par la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement sur ce point il y a quelques mois. Les habitants et les commerçants du quartier des Champs ont souvent le sentiment de vivre et de travailler dans l'arrière-cour négligée de la célèbre avenue.

Je vous propose d'émettre le vœu que la Mairie de Paris informe et concerta les élus et les riverains sur le financement, le contenu et le calendrier détaillé par phases et tronçons de ce projet de réaménagement. Je vous remercie.

**Mme d'HAUTESERRE**

Madame la Conseillère,

Comme vous le savez, je suis quelqu'un de pragmatique. Or, pour le moment, aucun projet n'a été lancé sur les Champs-Élysées, faute de financement. La proposition portée par le Comité des Champs-Élysées est estimée à 260 millions d'euros. Mme le Maire de Paris s'est engagée à la concrétiser, mais nous n'avons pas, à ce stade, reçu de détails ni sur la nature des aménagements, encore moins sur le calendrier ou la participation financière de la Ville de Paris.

Il va de soi que ce projet particulièrement attendu associera pleinement la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement. Nous ne manquerons pas d'impliquer les quatre conseils de quartier concernés dès la phase de concertation préalable lancée.

Est-il nécessaire de rappeler que c'est Jacques Chirac, maire de Paris, qui a fait voter en 1991 le Conseil de Paris pour la suppression des contre-allées encombrées par le stationnement des voitures? 200 platanes ont été implantés, venant en seconde rangée des 277 arbres existants au bord du trottoir. C'est le début du réaménagement des Champs-Élysées. Depuis 1994, il n'y a plus eu de projet d'envergure. Aussi vous demanderais-je de retirer votre vœu, sinon nous émettrons un avis défavorable.

**Mme LÉCUYER**

Je ne comprends pas pourquoi vous me demandez de retirer mon vœu.

**Mme d'HAUTESERRE**

Parce que celui-ci n'apporte rien, chère Madame.

**Mme LÉCUYER**

L'avez-vous seulement lu? Je demande seulement que nous soyons tenus informés du calendrier et pleinement associés à toutes les démarches...

**Mme d'HAUTESERRE**

Oui, mais cela va de soi !

**Mme LÉCUYER**

Oui. Vous pouvez donc voter en faveur de mon vœu puisqu'il va dans le bon sens. Je souhaiterais ajouter que les temps ont changé...

**Mme d'HAUTESERRE**

Je vous ai répondu. Pour le moment aucun projet n'a été lancé sur les Champs-Élysées faute de financement. Comment voulez-vous alors que je vous donne une réponse sur le calendrier ?

**Mme LÉCUYER**

Je vous propose d'émettre le vœu que la Mairie de Paris informe et consulte les élus et les riverains sur les financements, le contenu et le calendrier du projet de réaménagement des Champs Élysées qui a été annoncé il y a quelques semaines par voie de presse.

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est une question de communication. Parce que les temps sont durs pour les entreprises, pour nous tous et qu'il faut faire revenir les touristes, il ne faut pas que les gens pensent et croient que l'avenue des Champs-Élysées va être rénovée d'ici l'année prochaine. Ça ne sera malheureusement pas le cas, du moins pas avant les Jeux olympiques de 2024.

**Mme LÉCUYER**

Cela signifie que c'est en cours, parce que 2024, c'est demain... Faire des travaux d'une telle envergure nécessite qu'ils débutent dans les mois à venir. Nous commençons à avoir l'expérience des travaux. Vu le chantier permanent qui occupe Paris...

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix ce vœu. A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

**Mme d'HAUTESERRE**

Conformément à l'article 26 de notre Règlement intérieur, le temps d'examen des questions orales ne peut dépasser une heure par séance.

Tout le monde ayant pu prendre connaissance du texte des questions, je vous propose d'y répondre directement.

**20°/Q08 2021 19 - Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant un calendrier de mise en œuvre de la végétalisation du mur de l'Hôtel Salomon de Rothschild situé place Georges-Guillaumin**

Au cours du conseil d'arrondissement du 21 juillet 2020, Madame la maire d'arrondissement avait indiqué que l'adjoint à la maire de Paris chargé des Parcs lui avait promis de réétudier le dossier de la végétalisation du mur de l'Hôtel Salomon de Rothschild situé place Georges Guillaumin, « quand cela

sera possible ». Madame la Maire peut-elle nous indiquer quel est l'état d'avancement de ce dossier ? Plus largement, est-ce que la direction DEVE a identifié d'autres endroits dans notre arrondissement où un mur pourrait être végétalisé

#### **Mme d'HAUTESERRE**

En 2016, les habitants avaient proposé de végétaliser ce mur grâce au budget participatif. En 2019, les architectes des Bâtiments de France ont considéré qu'un tel projet n'était pas compatible avec la nature du bâtiment. Le mur est en effet dans un état préoccupant, et l'implantation de végétaux qui nécessite un arrosage régulier risque d'accélérer sa dégradation. Les crédits prévus au budget participatif ont donc été annulés.

Christophe Najdovski suit désormais cette délégation de végétalisation et s'est montré enthousiaste à l'idée de relancer le projet, sous réserve de la faisabilité technique. Le projet sera certainement réétudié lorsque le quartier bénéficiera, d'ici 2022, du dispositif « Embellir votre quartier ».

#### **21<sup>o</sup>/Q08 2021 20 - Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant des difficultés à trouver de jeunes porte-drapeaux**

Lors du dernier conseil d'arrondissement, Madame la maire d'arrondissement a évoqué la difficulté pour trouver de nouveau porte-drapeaux. Madame Sophie Segond, conseillère d'arrondissement, souhaite appeler son attention sur une admirable initiative faite par les communautés éducatives, les élus et les associations d'anciens combattants dans le département de la Drôme. Un partenariat a été établi entre un collège et les associations d'anciens combattants. Avant chaque cérémonie, les porte-drapeaux sont élus par les élèves - ceux-ci font preuve d'une grande sagesse dans la désignation des porte-drapeaux (filles ou petites-filles d'anciens combattants, collégiens très impliqués dans la vie sociale et culturelle...). Les drapeaux sont d'ailleurs confiés à la garde du collège et de ses collégiens. Cette initiative, très populaire, a permis un regain de participation de la jeunesse royannaise aux cérémonies officielles. Cela est très apprécié par les anciens combattants, notamment par les anciens maquisards du Vercors. Madame la maire d'arrondissement envisage-t-elle de mettre en place une semblable initiative ?

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Il est vrai que les porte-drapeaux se font de plus en plus rares lors de cérémonies commémoratives. Quelques jeunes se mobilisent parfois, comme Kévin Griner que vous avez vu lors de la cérémonie du 8 mai. Il est régulièrement présent aux cérémonies en mairie ou à l'Arc de Triomphe, et je tiens à l'en remercier.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan éducatif du territoire, j'ai souhaité en partenariat avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale, développer une fiche action consacrée au devoir de mémoire. Il s'agira de développer la transmission de la mémoire auprès des écoliers de l'arrondissement. Par exemple en participant à des cérémonies commémoratives ou de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe. Il est important que cette participation s'inscrive dans le cadre d'une sensibilisation aux événements historiques, auxquels ils font référence.

**22°/Q08 2021 21 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant les mégots**

La multiplication des mégots de cigarettes sur les trottoirs et les chaussées du 8<sup>e</sup> arrondissement est un problème récurrent. J'ai reçu des réclamations à ce sujet d'habitants de tous les quartiers de notre arrondissement. Les habitants sont en colère et c'est bien normal. Si l'incivisme de certains est à pointer, il faut également observer, mais ce n'est pas une excuse, que notre arrondissement manque de poubelles et de cendriers de rue. Il serait temps que l'Hôtel de Ville comprenne que le 8<sup>e</sup> arrondissement ça n'est pas que 35 000 habitants, c'est également, hors période de crise sanitaire, plusieurs centaines de milliers de travailleurs, touristes ou badauds. Le mobilier urbain doit tenir compte de cet état de fait. Voilà pour le constat.

Ainsi, je propose, dès que les circonstances sanitaires le permettront, que nous tous, les élus, majorité et opposition, les membres des comités d'animations des conseils de quartier, les commerçants, les associations de riverains, et tous les habitants volontaires, menions une action commune pour identifier les lieux de notre arrondissement qui sont particulièrement impactés par ce fléau. A cette fin, pour plus de commodité, je vous propose que sur le site de la mairie d'arrondissement, soit ouverte une page spéciale où tous pourront localiser les lieux où une poubelle ou un cendrier devrait être installé. Parallèlement, la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement pourrait-elle détenir un stock des cendriers de poche distribués gratuitement par la mairie centrale afin d'encourager nos habitants à venir les chercher. Madame la maire d'arrondissement est-elle prête à reprendre mes propositions pour que nous défendions ensemble devant la maire de Paris les propositions légitimes des habitants du 8<sup>e</sup> ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Plusieurs initiatives ont été prises dans le 8<sup>e</sup> arrondissement pour lutter contre la présence des mégots sur l'espace public. Nous avons posé des corbeilles avec cendrier sur l'avenue Percier et la rue de la Boétie jusqu'à Saint-Philippe-du-Roule, notamment aux sorties des stations de métro.

Dans le cadre de l'opération «Zéro mégot», la rue de Ponthieu a été équipée de cendriers sous la précédente mandature. Malheureusement, ceux-ci ont été dégradés.

L'automne dernier, nous avons installé une première série de vingt cendriers sur potelets qui sont ensuite collectés afin que les mégots soient recyclés. En fonction des résultats, nous serons amenés à déployer des cendriers complémentaires.

Parallèlement, nous engageons, avec la Ville de Paris, le déploiement de corbeilles de rue avec un cendrier plus visible que sur le modèle Bagatelle.

Dès que les conditions le permettront, des opérations de sensibilisation pourront être assurées auprès des sites particulièrement touchés par des jets de mégots massifs. Des cendriers de poche ont déjà été commandés par la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement.

**23°/Q08 2021 22 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant la création d'une fresque par les collégiens du quartier Saint-Augustin**

Tout ce qui peut contribuer à embellir et promouvoir le talent des jeunes habitants de notre arrondissement doit être encouragé. Certaines communes n'hésitent pas à inciter leurs jeunes à décorer des murs. C'est une initiative, souvent faite en partenariat avec leurs professeurs d'arts plastiques. Madame la maire d'arrondissement envisage-t-elle d'encourager cela ? A cet égard, un mur situé rue du général Foy (actuellement recouvert de papier bleu), un ancien espace d'affichage est disponible et me paraît être tout indiqué pour constituer le support d'une fresque. La mairie du 8<sup>e</sup> ne peut-elle envisager un partenariat avec les collèges situés dans le quartier Saint-Augustin pour la réalisation d'une telle fresque, pourquoi pas sur le thème des pays de l'Union européenne ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Je donne la parole à Vincent Baladi, qui a été élève de ce collège.

**M. BALADI**

Merci, Madame le Maire. Il s'agit plutôt du collège Octave-Gréard, j'imagine. Si l'on peut partager le souhait de favoriser le street-art, pour peu qu'il s'intègre dans son environnement immédiat, le site proposé est particulièrement inadapté parce qu'il s'agit de l'un des seuls espaces d'affichage public municipal situé rue du Général-Foy, sur le mur derrière la mairie. Il sert encore aujourd'hui à l'annonce des concertations publiques, par exemple pour le PLU ou les travaux Éole.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que lors de la mandature précédente, un mur végétalisé a été réalisé devant le mur de la cour du collège, dans la rue, au niveau du 30 rue Général-Foy. Une fresque a par ailleurs été réalisée dans le square Marcel-Pagnol par des écoliers de Bienfaisance. Un projet est en cours dans l'école de la rue de Surène, dans le quartier Madeleine, pour des élèves plus jeunes et plus demandeurs que des collégiens ou des lycéens.

**24<sup>o</sup>/Q08 2021 23 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant les nids de poule**

De nombreux habitants de notre arrondissement se plaignent légitimement de l'état de la voirie et plus particulièrement des nids de poule qui la jonchent. Gouverner c'est prévoir, la solution à ce problème passe par une politique de la voirie. Que compte faire la mairie du 8<sup>e</sup> pour agir auprès de la mairie centrale afin que ces nids de poule qui sont des sources d'accident importants et de dangerosité certaine aussi bien pour les deux roues que pour les petits véhicules soient réparés sans délai.

**M. BARTHÉLEMY**

Madame le Maire, mes chers collègues,

Le vœu souhaite connaître les mesures prises pour la réparation de la voirie. Comme vous le savez, de façon systématique et en urgence, les services de la mairie sollicitent les services techniques de la direction de la voirie pour procéder aux réparations. Par ailleurs, l'état spécial finance l'entretien du réseau secondaire comme le montre la programmation des travaux de réfection des chaussées ou de trottoirs en 2021. Je vous liste l'ensemble des travaux réalisés et nids de poule réparés :

rue Duras

rue de Pourcel

réfection de trottoirs et de la chaussée place de la Concorde

rue de Naples  
rue Chauveau-Lagarde  
rue de la Ville-l'Évêque  
rue de Téhéran  
rue du Faubourg Saint-Honoré  
rue Saint-Florentin  
rue Royale  
avenue Marceau.

Nous nous efforçons de répondre le plus diligemment possible aux urgences et aux problèmes rencontrés et signalés.

**25°/Q08 2021 24 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant les principaux projets transformation/reconversion d'immeubles dans les quartiers Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule**

Madame la maire du 8<sup>e</sup> arrondissement peut-elle nous préciser quels sont les principaux projets de reconversion / transformation d'immeubles dans les quartiers Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule ?

**Mme d'HAUTESERRE**

La mairie d'arrondissement n'a pas une connaissance exhaustive des opérations immobilières. Nous sommes saisis lorsqu'il s'agit d'opérations sur le patrimoine de la Ville de Paris, mais celui-ci ne représente qu'une part résiduelle du bâti de l'arrondissement. Concernant les opérations privées, si certains porteurs de projets prennent contact avec nous, ceci n'est pas systématique. Ce n'est que lorsqu'une demande d'autorisation d'urbanisme est déposée que la mairie de l'arrondissement est saisie pour émettre un avis consultatif.

**26°/Q08 2021 25 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour l'ouverture éventuelle d'un deuxième centre de vaccination dans le 8<sup>e</sup> arrondissement**

Le centre de vaccination du 8<sup>e</sup> a démontré son succès. Il faut en cela remercier tous les personnels sanitaires, administratifs, élus qui n'ont pas démerité. A l'approche de l'ouverture prochaine de la vaccination au plus grand nombre, est-il envisagé d'ouvrir un deuxième centre de vaccination ou, à défaut, d'augmenter les capacités du centre existant ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Comme vous le savez, depuis le 18 janvier 2021, le centre de vaccination de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a réalisé plus de 20 000 injections. Les patients nous adressent régulièrement des messages chaleureux de remerciements. La capacité maximale du centre n'est pas encore atteinte dans la mesure où nous devons nous adapter à la disponibilité des doses. De plus, l'ouverture d'un nouveau centre serait très consommateur de ressources humaines (médecins, infirmiers, agents), il est en ce sens plus judicieux de saturer le centre existant que de multiplier les structures.

**27°/Q08 2021 26 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant les commerces et la crise économique**

Beaucoup de commerces ferment dans notre arrondissement. Madame la Maire sait-elle le nombre de commerces qui ont cessé leurs activités depuis mars 2020 ? Quelles initiatives seront prises par la Mairie d'arrondissement pour soutenir ceux qui tentent de survivre ? Par ailleurs, comment inciter les habitants et ceux qui y travaillent à faire davantage leurs courses dans notre arrondissement ?

**Mme KRIKORIAN**

Merci pour cette question, car même si la mairie d'arrondissement n'a pas la compétence de soutien à l'activité économique, cela ne veut pas dire que la mairie ne fait rien. Rappelons que la crise que traversent les commerçants de l'arrondissement n'est pas uniquement liée aux mesures sanitaires, mais également au cumul des fermetures subies lors des manifestations de gilets jaunes ou encore de l'impact des grèves des retraites sur le chiffre d'affaires.

Il est donc de la responsabilité première du gouvernement de mettre en place des dispositifs de soutien. Sur ces cas précis liés aux gilets jaunes, notre maire Jeanne d'HAUTESERRE fait en sorte de limiter les manifestations dans notre arrondissement, ce qui permet de moins pénaliser nos commerçants.

Nous pouvons également signaler qu'en mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement, des avocats tiennent chaque semaine une permanence pour les TPE et PME en difficulté. Nous relayons sur nos supports de communication les dispositifs de soutien mis en place par l'État, la Région, la Métropole et la Ville de Paris, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie.

Nous pouvons également dire que Mme le Maire de l'arrondissement et Vincent Baladi interviennent régulièrement sur ces sujets au Conseil de Paris et auprès de la CCI ou de la Région pour défendre nos commerçants. Je fais moi-même partie du club de commerce de la CCI pour recueillir l'ensemble des sujets utiles pour aider nos commerçants à remonter la pente.

Notre proximité régulière auprès d'eux nous permet également de les tenir informés sur toutes les mesures mises en place. Elles sont nombreuses, et il est important qu'ils soient bien au fait de tout ce qui est mis à leur disposition.

Dernièrement, la Présidente de la région Île-de-France a annoncé l'effacement de la dette de 7000 TPE PME aidées par les fonds de résilience dès juillet prochain.

**Mme SEGOND**

Avons-nous une idée du nombre de commerces qui ne rouvriront pas ?

**Mme KRIKORIAN**

Je ne détiens pas ces éléments. J'ai cependant eu le retour d'une étude menée en octobre par le biais de la CCI de Paris. J'ai justement demandé le détail sur notre arrondissement. Sitôt que j'aurai les éléments, je serai en mesure de vous les communiquer.

**28°/Q08 2021 27 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement concernant la végétalisation de la place Saint-Augustin**

Madame la maire du 8<sup>e</sup> arrondissement peut-elle indiquer quel est le calendrier précis de la préparation de la végétalisation de la place Saint-Augustin et quelles sont les pistes actuellement envisagées par la DEVE ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Les travaux de la place sont en cours d'achèvement. Enedis va pouvoir reprendre cette semaine la pose des enrobés une fois les attestations de conformité électrique délivrées. La végétalisation de la place va s'inscrire dans la démarche «Embellir votre quartier» dont la phase de recueil des propositions se poursuit jusqu'au 4 juin. Les marches exploratoires que nous avons lancées permettent aux riverains de formuler des propositions dont la faisabilité sera étudiée par les services techniques de la Ville de Paris. Comme nous l'avons déjà indiqué, les multiples contraintes en sous-sol n'ont pas permis d'accroître significativement le nombre d'arbres plantés.

**29°/Q08 2021 28 —Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement : Concertation rue de la Bienfaisance**

Suite à la dernière réunion de concertation, Madame la maire du 8<sup>e</sup> arrondissement peut-elle indiquer si une concertation spécifique pour la présentation du plan de végétalisation ou à mi-travaux aura lieu ?

**Mme d'HAUTESERRE**

Le 4 mai dernier a été présenté, lors d'une réunion publique en présence des riverains, le projet modifié à la suite de la concertation lancée en février 2021. Nous sommes parvenus à un projet qui rassemble une nette majorité de soutiens désormais. Des études sont en cours de finalisation. Concernant les végétaux, les riverains seront associés avant l'automne, comme cela a été indiqué lors de la visioconférence, il ne sera pas possible de planter des arbres en raison des contraintes du sol.

**30°/Q08 2021 29 —Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur la pérennisation de la coronapiste rue d'Amsterdam**

**Mme d'HAUTESERRE**

Je passe la parole à Jean-Louis BARTHÉLEMY pour qu'il vous réponde.

**Mme LÉCUYER**

Je souhaiterais que ma question soit lue. Selon l'article 26 du règlement, je suis en droit d'exiger que celle-ci soit lue.

**Mme d'HAUTESERRE**

Monsieur BARTHÉLEMY, s'il vous plaît. Madame, vous avez le même traitement que Mme Segond.

**Mme LÉCUYER**

Mme Segond n'avait pas exigé que ces questions soient lues. C'est son choix. J'ai le droit d'exiger que mes questions soient lues.

**Mme d'HAUTESERRE**

Elle a besoin d'exister à travers sa newsletter.

**Mme LÉCUYER**

Je ne suis pas en campagne, alors que vous l'êtes.

**Mme d'HAUTESERRE**

Bien sûr que je suis en campagne! Je suis très fière!

**Mme LÉCUYER**

Je souhaite que ma question soit lue, même si je sais que vous êtes pressée de partir.

**Mme d'HAUTESERRE**

En effet, il y a une réunion sur les terrasses en parallèle. Allez-y, nous vous écoutons.

**Mme LÉCUYER**

Il s'agit donc de la coronapiste, rue d'Amsterdam. Ce sujet est récurrent, et nous allons y parvenir.

« Madame le Maire, mes chers collègues,

La mode municipale est à la pérennisation du provisoire. À l'instar des terrasses éphémères, Mme le Maire de Paris a confirmé la pérennisation de toutes les coronapistes, initialement provisoires d'ici aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, y compris la coronapiste rue d'Amsterdam.

Suite aux interpellations de riverains, de professionnels, et j'insiste, d'usagers de la coronapiste rue d'Amsterdam, j'étais intervenue lors de notre Conseil d'arrondissement du 22 septembre 2020 afin d'améliorer l'aménagement initial en faisant des propositions pour sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes, tranquilliser les voies de report de circulation et rétablir la desserte des lignes de bus.

M. BARTHÉLEMY, élu en charge de la mobilité et des transports, m'avait alors répondu que des actions correctrices seraient bientôt réalisées. La même réponse m'a été faite à la même question lors de ma relance, six mois plus tard, lors de notre Conseil d'arrondissement du 30 mars. Le temps passe, mais la dangerosité reste entière. Lors de la réunion du 5 mai dernier, dans le cadre du projet « Embellir Paris », les services de la Ville ont de leur côté évoqué le fait qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Ma question est donc la suivante : bientôt un an après la création de la coronapiste rue d'Amsterdam, sur quelles actions et sur quel calendrier la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement peut-elle s'engager pour enfin faire améliorer l'aménagement initial ? Je vous remercie. »

**Mme d'HAUTESERRE**

Je laisse la parole à Jean-Louis BARTHÉLEMY qui va vous répondre.

**M. BARTHÉLEMY**

Merci, Madame le Maire de me donner la parole. Mes chers collègues,

Nous avons eu le droit à un historique de ce qui s'est passé l'année dernière. Je pense que vous allez être très déçue, Madame LÉCUYER, de ma réponse. Vous le savez vous-même, depuis le dernier Conseil d'arrondissement, comme vous l'avez évoqué, aucune annonce n'a été faite par la Mairie de Paris au sujet de la coronapiste rue d'Amsterdam.

Comme vous le savez également, les services de la Mairie, Madame le Maire, son cabinet et moi-même restons en contact permanent avec les services centraux de la Ville pour suivre l'avancement de cette décision, sachant que tout cela rentre dans le cadre du programme « Embellir Paris » qui est en cours de discussion.

**Mme LÉCUYER**

Attendez, j'ai un droit de réponse. Je voulais avoir confirmation qu'aucune proposition n'a été validée sur l'ensemble des propositions que vous avez faites.

**Mme d'HAUTESERRE**

Aucune.

**M. BARTHÉLEMY**

Ce sont près de 100 propositions qui ont été faites sur l'initiative « Embellir mon quartier » sur les quartiers Europe, Monceau et Saint-Augustin. Les habitants des quartiers concernés peuvent s'exprimer jusqu'au 4 juin. C'est à partir de cette date, comme il a été annoncé dans la réunion sur le programme « Embellir mon quartier », des concertations seront lancées sur l'ensemble des propositions qui auront été faites et des votes ayant eu lieu.

**31°/Q08 2021 30 — Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur la pérennisation des terrasses éphémères**

**Mme d'HAUTESERRE**

Pour vous répondre, je laisse la parole à Virginie Krikorian.

**Mme LÉCUYER**

Je souhaite lire ma question.

« Madame le Maire, mes chers collègues,

La mode municipale est à la pérennisation du provisoire. À l'instar des coronapistes, Madame le Maire de Paris prévoit en effet de pérenniser l'extension des terrasses provisoires pour les cafés, bars et restaurants en formalisant cette pérennisation dans la révision du règlement des étalages et des terrasses au terme d'une concertation avec les représentants syndicaux du secteur Hôtellerie-Café-Restaurant et les associations de riverains.

Pour mémoire, l'extension gratuite des terrasses provisoires décidées en mai 2020 avait déjà fait l'objet, en septembre 2020, d'une décision de prolongation jusqu'en juin 2021. Bien sûr, nous devons trouver un équilibre entre vivre et travailler à Paris, mais chacun a pu constater que le respect de la charte des engagements pour la prolongation des terrasses éphémères en vigueur par laquelle chaque commerçant bénéficiaire s'engage à respecter diverses mesures concernant notamment la

sécurité des clients, la tranquillité des riverains et la propreté de l'espace occupé, a fait l'objet de graves manquements.

Ma question est donc simple : quelle est la position de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement sur ce projet de pérennisation des terrasses éphémères et quelles actions compte-t-elle mener pour faire respecter dans notre arrondissement les engagements que prendront les futurs bénéficiaires de ces terrasses pérennes et non plus éphémères ? Je vous remercie.»

### **Mme KRIKORIAN**

Merci de souligner qu'une très large concertation est menée depuis le mois d'avril sur un nouveau règlement de terrasses et d'étalages. Cette concertation est ouverte à des associations d'habitants, de commerçants, de professionnels et également aux élus. Dans ce cadre-là, nous, majorité du 8<sup>e</sup> arrondissement, avons été largement présents à l'ensemble de ces rencontres pour porter notre point de vue. Nous avons eu une part active sur l'ensemble des ateliers qui se sont tenus jusqu'à maintenant et il y en aura d'autres.

Le régime des simples déclarations adossé à une charte va laisser place à un régime d'autorisation avec des amendes plus dissuasives, d'un montant s'élevant à environ 500 euros. Nous avons insisté sur ce point-là pour trouver des mesures qui permettent de faire appliquer le respect des mesures en place.

Je souligne un point important : il ne s'agit pas non plus de retenir des mauvaises expériences liées à 5 à 10 % maximum des commerçants. Il reste important de dire que, largement, l'ensemble des commerçants ont respecté leur engagement. Il serait dommage de diffuser une mauvaise image de nos commerçants. Nous avons tenu à le dire, c'est la raison pour laquelle Jeanne d'Hauteserre a particulièrement insisté sur la qualité du dialogue qu'il fallait instaurer dans ces débats et dans cette large concertation. Il importe de s'écouter, de s'entendre, de respecter chacun, et de trouver des mesures qui permettent de satisfaire chacun. En tant qu'adjointe au Maire en charge des commerçants et artisans, je me permets de le signaler que ceux-ci ont largement respecté les engagements qu'ils avaient signés. J'aimerais que nous retenions cette image-là.

Concernant les terrasses éphémères dégradées ou gênantes, nous sollicitons systématiquement les services de la Ville de Paris en charge de la verbalisation. Des mises en demeure de démontage peuvent être dressées à l'encontre des propriétaires, et les services de la propreté évacuent les terrasses laissées à l'abandon. N'oublions pas que l'application « Dans ma rue » peut être utilisée par n'importe qui pour souligner de mauvais usages de terrasses. Cette application n'est pas réservée aux élus, nous ne sommes pas les seuls à devoir intervenir lorsque nous constatons ce genre de dérives.

Malheureusement, il faut admettre que les agents sont actuellement démunis, car si la mise en demeure n'est pas suivie d'effets, le propriétaire n'encourt pas de grosse amende. C'est la raison pour laquelle, en tant que participant à cette concertation, nous souhaitons que les amendes soient plus élevées, de nature à être davantage dissuasives. Voilà notre position.

**32°/Q08 2021 31 —Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement pour sécuriser le cheminement piéton au carrefour des rues de Miromesnil et de Monceau**

**Mme LÉCUYER**

Bien que nous ayons adopté à l'unanimité le vœu que j'avais défendu à ce sujet lors de notre Conseil d'arrondissement du 21 janvier 2019, le problème demeure entier faute d'action. Familles et usagers continuent d'alerter sur la dangerosité du carrefour entre les rues de Miromesnil et Monceau pour le cheminement des piétons à proximité de plusieurs établissements scolaires : école primaire de la rue de Monceau, lycée Racine, groupe scolaire Fénelon-Sainte-Marie rue de Naples, collège Octave-Gréard et lycée Fénelon-Sainte-Marie rue du Général-Foy.

Usager le plus vulnérable de l'espace public, le piéton mérite pourtant de faire l'objet d'une protection renforcée toute particulière, a fortiori lorsque ce piéton est mineur. Ma question est donc la suivante: quelles initiatives supplémentaires la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement compte-t-elle prendre et suivant quel calendrier pour enfin faire sécuriser le cheminement piéton au carrefour des rues de Miromesnil et de Monceau? Y compris par exemple, si besoin en anticipant la bascule en zone 30, voire en zone de rencontre limitée à 20 km/h de l'ensemble du secteur rue de Monceau, rue de Miromesnil, rue de Naples et rue du Général-Foy. Je vous remercie.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je laisse la parole à Jean-Louis BARTHÉLEMY.

**M. BARTHÉLEMY**

Merci, Madame le Maire de me donner la parole. Mes chers collègues,

La sécurisation du carrefour de Miromesnil-Monceau s'inscrit maintenant dans un projet plus large d'apaisement du quartier Monceau. Des études avaient déjà été réalisées par les services techniques et les travaux étaient planifiés pour 2021. Ils seront dorénavant programmés dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » en cours de concertation.

Je note néanmoins qu'aucune idée n'a été déposée sur le site Idée. paris à ce sujet dans le cadre du projet « Embellir votre quartier ». Je rappelle qu'il est important que nos concitoyens s'expriment dans ce cadre pour faire bouger les choses. Au moment précis où je vous parle, aucune proposition d'amélioration n'a été faite sur la base de votre question.

**Mme LÉCUYER**

À ce sujet, il y a eu effectivement plusieurs réunions organisées par l'Hôtel de Ville, que ce soit « Embellir Paris », les marches exploratoires, le PLU bioclimatique, etc. J'imagine que les habitants sont un peu perdus parce qu'ils sont tellement sollicités qu'ils ne savent plus où donner de la tête. Je ne suis pas sûre qu'ils soient au courant de toutes les initiatives, notamment par exemple des marches exploratoires. Une réunion s'est tenue il y a deux jours, très peu suivie y compris par les représentants des conseils de quartier. Comment alors diffuser l'information? Je me demande comment les habitants peuvent être au courant de la possibilité de leur manifestation sur le site de la Mairie de Paris pour évoquer la dangerosité de ce carrefour. Les habitants reviennent vers nous, élus, et c'est ainsi que je vous fais remonter l'information. Les habitants comptent sur nous.

**M. BARTHÉLEMY**

Un article complet est paru dans le journal Paris Huitième du mois d'avril. Mon édito rappelait cette possibilité qu'ont les riverains de déposer leur dossier sur Idée-paris. André Tilloy a mobilisé l'ensemble des conseils de quartier sur ce sujet-là. La date butoir pour déposer les idées a été repoussée du 16 mai au 4 juin.

**Mme LÉCUYER**

Je vous signale un problème récurrent de dangerosité, qui revient régulièrement dans nos échanges. Je pense que les habitants en question n'ont pas idée de se rendre sur le site et préfèrent passer par notre intermédiaire en étant sûrs que nous faisons le nécessaire. À nous d'agir. Tant mieux s'il y a une complémentarité.

**M. BARTHÉLEMY**

Je m'inscris en faux par rapport à ce que vous venez de dire. Il faut que les citoyens prennent leur destin en main, sans quoi nous restons à la merci de minorités agissantes comme c'est le cas avec des lobbies d'association de vélo qui ont tendance à favoriser des intérêts particuliers par rapport à l'intérêt général. Je pense qu'il faut encourager les riverains à s'exprimer : c'est une occasion de démocratie unique qui nous est proposée, dont les citoyens doivent se saisir.

**33°/Q08 2021 32 —Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'exercice des compétences propreté, voirie et urbanisme dans le 8<sup>e</sup> arrondissement****Mme LÉCUYER**

Madame le Maire, mes chers collègues,

Le phénomène #Saccage Paris a opportunément jeté une lumière crue sur ce que les Parisiens subissent de longue date : une dégradation de leur cadre de vie qui se caractérise par la saleté de l'espace public, la détérioration de la voirie et l'inesthétique du mobilier urbain et des aménagements.

Au moment où la Maire de Paris s'apprête à déléguer aux maires d'arrondissement davantage de pouvoir dans le domaine des interventions dites «de proximité», la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement n'a toujours pas d'adjoint en charge de la propreté, de la voirie ou de l'urbanisme.

Ma question est la suivante : pourriez-vous nous indiquer la façon dont vous comptez réorganiser vos élus et vos services de sorte de pouvoir exercer pleinement les nouvelles compétences qui seront prochainement déléguées aux maires d'arrondissement dans ces domaines où les Parisiens attendent des progrès rapides et significatifs pour améliorer enfin leur cadre de vie ? Je vous remercie.

**Mme d'HAUTESERRE**

Madame la Conseillère, contrairement à ce qu'indique le texte de la question, l'exécutif du 8<sup>e</sup> arrondissement comporte bien un conseiller d'arrondissement délégué aux mobilités. Celui-ci vient d'ailleurs de répondre à vos questions sur ces sujets. C'est M. Jean-Louis BARTHÉLEMY.

Pour votre information, j'ajoute que l'absence de délégation sur tel ou tel sujet ne signifie pas que personne ne s'en occupe puisque, par définition, le maire gère tout ce qu'il n'a pas délégué.

Vous évoquez la réforme de la territorialisation : Mme le Maire de Paris réunit d'ailleurs à ce sujet les maires d'arrondissement demain, car le projet n'est pas encore finalisé. Il sera prochainement présenté au Conseil de Paris. Ce n'est qu'à partir de l'entrée en vigueur de la réforme que nous ajusterons, si besoin, l'organisation de notre mairie. Je vous remercie.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement qui aura lieu le mardi 22 juin. Je vous remercie pour votre patience. Pardon pour les coupures qui ont eu lieu occasionnant des interruptions de séance. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 20 h.



Jeanne d'HAUTESERRE